



Municipalité de Les Méchins

108 Route des Fonds Les Méchins (Québec) G0J 1J0
Téléphone: 1-418-729-3952 Télécopieur: 1-418-729-3585

Courriel : lesmechins@lamatanie.ca

Site: <http://www.lesmechins.com>

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la dernière séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le mercredi 21 novembre 2018 à 19 h 00, à laquelle étaient présents :

Madame Normande Tremblay, mairesse suppléante
Monsieur Robin Savard, conseiller au siège # 2
Madame Linda Bernier, conseillère au siège # 3
Monsieur Bruno Lefrançois, conseiller au siège # 5
Madame Guylaine Bouchard, conseillère au siège # 6.

Étaient absents :

Monsieur Dominique Roy, maire
Madame Francine LeBel, conseillère au siège #4

Le siège #1 était vacant

Madame Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Formant quorum sous la **présidence de Mme Normande Tremblay, mairesse suppléante, la séance débuta.**

2018-255 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Bruno Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2018-256 Résolution pour la nomination de Normande Tremblay à titre de Pro-maire

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec* ou en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE nommer la conseillère Mme Normande Tremblay à titre de mairesse suppléante pour une période indéterminée;

QUE la conseillère Mme Normande Tremblay, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

D'autoriser la conseillère Mme Normande Tremblay à signer pour et au nom de la Municipalité de Les Méchins tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

QUE la conseillère Mme Normande Tremblay siège au Conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

2018-257 Résolution pour mandater Normande Tremblay pour remplacer Dominique Roy, maire

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec* ou en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE nommer la conseillère Mme Normande Tremblay à titre de mairesse suppléante pour une période indéterminée;

QUE la conseillère Mme Normande Tremblay, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

D'autoriser la conseillère Mme Normande Tremblay à signer pour et au nom de la Municipalité de Les Méchins tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

QUE la conseillère Mme Normande Tremblay siège au Conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

2018-258 Résolution pour signataires chez la notaire Annie Soucy

Il est proposé par Mme Guylaine Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Normande Tremblay, mairesse suppléante, et/ou Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, seront les signataires désignées pour compléter les dossiers à signer de M. Stéphane Lévesque chez la notaire M^e Annie Soucy.

2018-259 Résolution pour signataires chez le notaire Michel Barriault

Il est proposé par Mme Linda Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Normande Tremblay, mairesse suppléante, et/ou Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, seront les signataires désignées pour compléter les dossiers à signer de M. Patrick Boyer chez le notaire M^e Michel Barriault.

2018-260 Résolution pour demande d'Aide financière-Fonds de développement des territoires-Programme de développement des communautés-Volet local

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Les Méchins désire faire une demande d'aide financière d'un montant de douze mille huit cents dollars (12 800 \$) dans le cadre du programme du Fonds de développement des territoires-Programme de développement des communautés-Volet local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à faire une demande d'aide financière d'un montant de douze mille huit cents dollars (12 800 \$) dans le cadre du programme du Fonds de développement des territoires-Programme de développement des communautés-Volet local;

QUE Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Les Méchins tous les documents requis pour la demande d'aide financière.

2018-261 Période de questions

Mme Normande Tremblay, mairesse suppléante, dirige la période de questions.

2018-262

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h 05.

Normande Tremblay, mairesse suppléante

Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière